



CIB

Conférence
Internationale
des Barreaux

**RESOLUTION CIB N°2023-05 SUR LA VIOLATION DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES AU BURKINA FASO DU FAIT DU TERRORISME**

**XXXVIIIEME CONGRÈS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES
BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE (CIB)**

**La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à
Liège en Belgique, pour son 37ème Congrès, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023,**

La conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie
à Liège en Belgique, pour son 37^{ème} Congrès, du 28 novembre au 1^{er} décembre
2023 :

1. **EXPRIME** son soutien et sa solidarité au barreau et aux avocats du Burkina Faso qui continuent d'exercer leurs missions dans des conditions difficiles du fait du terrorisme ;
2. **ENCOURAGE** la communauté internationale à demeurer aux côtés du peuple Burkinabè et à le soutenir dans son combat contre les groupes armés terroristes ;
3. **RAPELLE** que les principaux ennemis de l'état de droit au Burkina Faso sont les groupes armés terroristes dont les crimes continuent d'endeuiller quotidiennement les populations et notamment les personnes les plus fragiles ;
4. **RENOUVELLE** sa disponibilité à accompagner le barreau du Burkina Faso dans ce contexte difficile marqué par la fermeture de certaines juridictions dans des zones à forts défis sécuritaires rendant impossible toute forme de justice et d'exercice de la profession d'avocat dans ces localités.